

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 3 juillet 2015

Président : M. BELLANGER Christian, Maire

Présents : M. ROSSIGNOL, Mme PERROCHON-LEAL, M. MARGUERIN,
Mme GRONBORG, Mme GOURY, M. GAUDISSERT, M. DAENINCK, Mme PAYRAT
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. CANAUD (procuration à M. BELLANGER)
Mme PORCHER (procuration à M. ROSSIGNOL)
M. ROY (procuration à Mme GRONBORG)
M. MARIGAULT (procuration à Mme PERROCHON-LEAL)
M. LE BERRE
Mme DA CRUZ-MANGEOT (procuration à M. GAUDISSERT)

1) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame PERROCHON-LEAL Annie est élue secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 JUIN 2015

Monsieur Olivier GAUDISSERT fait part d'une demande de modification du compte rendu formulée par Madame Sabine DA CRUZ-MANGEOT.

Elle demande que son intervention soit reprise au paragraphe « QUESTIONS DIVERSES » selon les termes suivants :

« Madame Sabine DA CRUZ-MANGEOT informe le Conseil Municipal que de fréquents rassemblements d'adolescents ont lieu au niveau de l'abri bus situé près de l'église, ils occasionnent des nuisances sonores jusque tard dans la nuit. Monsieur le Maire lui répond qu'il informera la gendarmerie afin que des contrôles fréquents soient organisés pour dissuader ces regroupements ».

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2015 est adopté par l'ensemble des membres du conseil municipal en tenant compte de cette modification.

3) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 5 juin 2015, il a été autorisé à lancer l'appel d'offre pour les travaux de renforcement de voirie (Sente de la Couture, Sente des Ségoniers, place face au poney-club).

L'appel d'offre a été lancé le 6 juin 2015 pour une réponse le 23 juin 2015 à 12 heures.

Quatre devis ont été reçus et examinés par la Commission d'Appel d'Offre, lors de sa réunion du 24 juin 2015.

Afin de pouvoir délibérer en toute connaissance de cause, un complément d'information a été demandé aux quatre entreprises par l'envoi d'un bordereau des prix. Ces quatre mêmes entreprises ont répondu.

Monsieur le Maire présente le résultat de l'étude des devis reçus opéré par la Commission d'Appel d'Offre de ce jour.

Il demande au Conseil Municipal de retenir un choix.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal décide de ne pas retenir l'offre du moins disant, l'estimant anormalement basse au risque d'une exécution non conforme aux obligations contractuelles. Il décide de retenir le devis de la société EIFFAGE d'un montant de 28 455,00 € HT soit 34 146,00 € TTC.

4) PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COUR DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission des Travaux a décidé de travailler sur un projet d'aménagement de la cour de la mairie.

Pour ce faire, Monsieur Michel CANAUD, adjoint en charge des travaux, a demandé un devis de mission de maîtrise d'œuvre à l'agence de paysagistes l'Essence du Jardin.

Un devis a été reçu et examiné par la Commission des Travaux et cette dernière propose au Conseil Municipal de poursuivre l'étude de ce projet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet en rappelant que, s'il était abandonné, tout autre projet devra être soumis à une prochaine réunion de conseil municipal avant le 30 novembre 2015, délai nécessaire aux demandes de subventions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal estime que ce dossier n'est pas prioritaire et demande à la Commission des Travaux d'axer son choix vers un projet d'aménagement sécuritaire pour 2016.

5) DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR PALLIER A L'AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DES GYMNASES DU COLLEGE DE MAINTENON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant final de la participation de la commune d'un montant de 6438 € à verser au Syndicat Intercommunal des Gymnases du Collège de Maintenon n'a été connue qu'après le vote de notre Budget Primitif 2015.

Or, lors du vote du BP 2015, il avait été inscrit la somme de 5800 €.

De ce fait, il convient d'effectuer une décision modificative.

Il propose donc la rectification suivante :

- | | |
|---|------------|
| - D 61522 Bâtiments : | - 600,00 € |
| - D 65542 Syndicat des Gymnases du Collège de Maintenon : | + 600,00 € |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification.

6) DEMANDE DE SUBVENTION RECUE DE L'ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE SAINT-PIAT MEVOISIENS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier du 17 avril 2015, l'association pour la valorisation du patrimoine Saint-Piat – Mévoisins a sollicité une aide financière auprès de notre commune. Cette association a modifié ses statuts pour intégrer la commune de Mévoisins du fait de la présence de plusieurs de ses membres résidant sur la commune.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande et en cas d'avis favorable, il sera nécessaire d'opérer une décision modificative concernant le BP 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 100 € à cette association et accepte la Délibération Modificative n°2 comme suit :

- | | |
|--|------------|
| - D 61522 Bâtiments : | - 100,00 € |
| - D 6574821 Association pour la valorisation du Patrimoine :
Saint-Piat Mévoisins | + 100,00 € |

7) INDEMNITES ELECTIONS A REVERSER A LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reverser à la secrétaire de Mairie la somme de 188.46 € que la commune a reçue à titre d'indemnité pour travaux d'assemblée électorale à l'occasion des élections départementales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

8) RECENSEMENT DE LA POPULATION : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recensement de la population est programmé entre le 21 janvier 2016 et le 20 février 2016.

Pour se faire, il demande au Conseil Municipal de valider le principe de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier. Il propose de nommer Madame Annie PERROCHON-LEAL comme coordonnateur d'enquête.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2012-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le principe de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

9) VALIDATION DU PROJET PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRASSES ET VALLEES DE MAINTENON (PLH)

Vu le Code de la construction et de l'habitation et, notamment, les articles L302-1 et suivants et R302-1 et suivants, portant sur la procédure de validation du PLH,

Vu la délibération n° 2015.04.06.035 du 4 juin 2015 de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon, portant arrêt du projet de PLH,

Considérant que le projet de PLH doit être soumis pour avis au vote du conseil municipal, dans les deux mois suivant la délibération du Conseil Communautaire,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le PLH est un outil de programmation et de définition d'une stratégie d'actions en matière d'habitat se déclinant à l'échelle des 10 Communes de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon.

Il s'inscrit dans les perspectives de développement du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Canton de Maintenon.

Le projet de PLH a été élaboré en concertation étroite avec les Communes de la Communauté de Communes, l'Etat et l'ensemble des partenaires associés, à l'occasion de plusieurs réunions de travail de la Commission et du Comité de Pilotage.

Suite à l'arrêt du projet de PLH par la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon, par délibération du 4 juin dernier, les Communes, ainsi que le Syndicat Mixte d'Études et de Programmes chargé du SCOT doivent rendre un avis sur ledit projet de PLH dans les deux mois.

Au vu de ces avis, une délibération sera à nouveau soumise au Conseil Communautaire pour amender en tant que de besoin le projet de PLH qui sera alors transmis au Préfet qui sollicitera l'avis du comité régional de l'habitat (CRH).

Au terme de ces consultations, le PLH sera proposé au Conseil Communautaire pour adoption définitive.

En cas de demande de modifications par le Préfet, le PLH ne deviendra exécutoire qu'à compter de la publication et de la transmission au Préfet d'une délibération apportant ces modifications.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce projet de PLH.

10) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES D'EURE ET LOIR

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir (SDE28), lequel a fait l'objet d'un accord à une très large majorité du comité syndical (191 voix pour et 1 voix contre) à l'occasion de sa réunion en assemblée générale le 19 mai 2015.

Pour cette décision, le syndicat entend pouvoir apporter aux communes qui en exprimeront le souhait un service supplémentaire, à savoir la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

En l'état, il est précisé qu'une suite favorable ne pourra être réservée à ce projet qu'à la condition que celui-ci recueille l'accord de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de modification des statuts de ce syndicat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir.

11) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal entend le compte-rendu des commissions.

12) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- qu'il a rencontré un collaborateur d'ErDF chargé de présenter un projet d'enfouissement de lignes Moyenne Tension. Il précise qu'il y a obligation d'implanter un poste de transformation électrique près de l'église. Il proposera de le positionner derrière l'abri bus.
- qu'une pétition à l'initiative de l'Association des Maires d'Eure et Loir sera mise à la disposition de tous les conseillers municipaux au secrétariat de mairie pour la préservation de l'identité communale et la proximité, pour maintenir l'activité publique et les services publics locaux. Elle fait suite à la baisse drastique annoncée des dotations de l'Etat aux collectivités locales.
- Que le poney club est autorisé à installer provisoirement pour trois mois son chapiteau sous réserves de contrôles réalisés par les services habilités à vérifier les conditions de sécurité. Il demandera la copie du résultat de ces contrôles.

Madame Ann GRONBORG demande si un projet de regroupement de communes est à l'étude. Monsieur le Maire lui répond qu'à ce jour, seule une étude sur le regroupement de communautés de communes est en cours de validation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

Pour extrait, en Mairie,
Le 9 juillet 2015,

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Bellanger'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MEVOISINS' at the top and 'EURE ET LOIR' at the bottom, with two small stars on either side. In the center of the seal is a stylized emblem featuring a sun or moon and a landscape.

Christian BELLANGER